Image not found or type unknown

Résiliation de bail

Par **lilinebordeaux**, le **12/04/2020** à **17:38**

Bonjour,

Notre fille, étudiante à Bordeaux, louait un appartement. Avec la situation actuelle (covid 19), nous avons envoyé un courrier en recommandé avec AR pour donner notre préavis et résilier le bail. Nous avons suivi, par internet, la distribution du courrier. Comme nous n'avions pas de retour de l'AR, nous avons fait une réclamation auprès de la poste qui nous a confirmé par mail que la lettre a bien été distribuée. Hors, le propriétaire, vient de nous faire parvenir un courrier de la poste nous disant que le facteur s'est trompé d'adresse et que notre lettre n'a pas pu être retrouvée !!!!

Pour un courrier en AR, les facteurs peuvent se tromper d'adresse et ne contrôlent pas l'identité de la personne à qui ils remettent le courrier ? Donc, le propriétaire nous demande de lui refaire un courrier. Nous perdons du temps, et lui en gagne. Nous habitons en Dordogne, le propriétaire habite dans le Tarn et Garonne. En période de confinement, comment faire pour être sûr qu'il reçoive ce courrier si nous ne pouvons pas nous déplacer ni engager une somme considérable par un huissier (pour lui remettre en mains propres), et sachant que certains huissiers sont fermés (le bail se finissait au 31 août 2020).

Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **13/04/2020** à **09:14**

Bonjour

Si vous ne souhaitez pas utiliser les services d'huissiers, il n'y a que le R/AR ou les services de sociétés privées dont vous trouvez les sites via votre moteur de recherche.

Par **lilinebordeaux**, le **13/04/2020** à **12:07**

Merci de m'avoir répondu.

Par **carolinedenambride**, le **13/04/2020** à **15:15**

Bonjour,

Pour vous couvrir au cas où, doublez d'un email, d'une lettre simple et d'un sms avec envoi de la photo du recommandé tamponné ...

Très cordialement,

Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON

http://denambride-avocat.com/

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés